

LES FONDAMENTAUX DE LA RÉGLEMENTATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE EN HABITAT SOCIAL

ENJEUX

Cette formation a pour but de fournir un panorama d'ensemble de ce cadre réglementaire pour ceux dont les tâches professionnelles sont parfois focalisées sur un aspect de la MOA. Elle permet aussi de prendre la mesure des évolutions réglementaires au regard des mutations législatives et des exigences environnementales, notamment la RE2020 et l'économie circulaire.

PUBLIC

Monteur ou chargé d'opérations nouvellement recruté ou souhaitant une mise à jour des bases de la réglementation. Adjoint technique, administratif ou financier, ou toute personne impliquée dans la maîtrise d'ouvrage souhaitant une vision globale.

OBJECTIFS

- › repérer le cadre réglementaire et les impacts clés de la RE2020 notamment
- › analyser les mutations législatives et réglementaires récentes et leurs impacts concrets pour les maîtres d'ouvrages
- › situer son rôle de manière précise dans le processus de décisions
- › identifier la relation contractuelle des différents prestataires
- › instaurer un dialogue efficace avec les autres intervenants et les décideurs.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés didactiques et phases participatives alterneront en suivant le déroulement chronologique d'une opération.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Catherine GRAVELLIER ou Patrick JOUBERT, Consultants-formateurs en maîtrise d'ouvrage ou Grégoire MAILHES, Consultant-formateur, expert en maîtrise d'ouvrage et en management.

DATES

CLASSE VIRTUELLE

27 et 28 mars 2025
23 et 24 septembre 2025

DATES À PARIS

PRÉSENTIEL

23 et 24 septembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Quelles sont les règles et obligations du promoteur d'habitat social ?**
 - › les acteurs du logement social
 - › les rôles et responsabilités de la maîtrise d'ouvrage
 - › la loi sur l'architecture, la loi MOP et les changements introduits par la Loi ELAN : quelle relation entre le maître d'ouvrage et l'architecte ?
 - › les obligations du bailleur social et du maître d'ouvrage de l'accession sociale
 - › les règles et principes du financement du logement locatif
- **Réglementation de l'urbanisme et de l'environnement**
 - › le droit des sols et la constructibilité
 - › la réglementation de l'environnement et les autorisations spécifiques
- **Les procédures de l'acquisition foncière**
 - › l'audit du foncier et le déroulé de l'acquisition foncière
 - › de la pleine propriété à la dissociation du foncier et de l'immobilier avec la mise en place du BRS
 - › les procédures administratives : expropriation, préemption...
 - › l'acquisition de patrimoine en VEFA
- **Le cadre réglementaire, technique et environnemental**
 - › les principales règles techniques et exigences environnementales qui s'imposent au maître d'ouvrage
 - › les spécificités des règles techniques de l'existant
- **Les marchés : quelle procédure pour quelle prestation ?**
 - › les dispositions du Code de la commande publique
 - › les spécificités des marchés de maîtrise d'œuvre
 - › les contrats des prestataires techniques
 - › les contrats des prestataires intellectuels : contrôleur technique, certificateur et SPS
 - › les marchés globaux
 - › le "verdissement" de la commande publique
- **Pendant la phase chantier**
 - › les formalités d'ouverture
 - › l'assurance construction
 - › l'exécution et le suivi des marchés
 - › la fin de chantier : la réception des travaux et les décomptes
 - › la mise en service et les diverses garanties
 - › la clôture de l'opération.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 1610 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisation ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. anne.de-poulpiquet@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr